



Commune de BUST

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE N°67071/01.2016

L'an deux mille seize et le dix février à 20 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SCHACKIS (Maire).

Date de la convocation et son affichage : 26 janvier 2016

Date d'affichage du PV : 15 février 2016

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 10

Présents : Jean-Pierre SCHACKIS, Claude GUIBON, Marc WEBER, Michel BEYER, Sabine REICHHELD, Jean-Marc WINSTEIN, Olivier HOFFMANN, Thierry KUGEL, Audrey HOFFER, Fanny THIEBAUT-HECKMANN

Absents excusés : Marcel TRITZ

Pouvoirs :

Monsieur Claude GUIBON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Générales.

* * * * *

ORDRE DU JOUR

N° de délibération	Nomenclature	Code matière	Objet de la délibération
DE_012016_01	5.2	Fonctionnement des assemblées	Lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente
DE_012016_02	8.4	Aménagement du territoire	Approbation de la convention ATVA
DE_012016_03	7.5	Subventions	Subventions diverses (associations, voyages scolaires,...)
DE_012016_04	9.1	Autres domaines de compétences des communes	Modification des statuts du Syndicat des Eaux
DE_012016_05	7.4	Interventions économiques	Programme d'actions ONF
DE_012016_06	9.1	Autres domaines de compétences des communes	<u>Divers :</u> - Aménagement de places de stationnements Rue de Siewiller - Anniversaires février/mars 2016 - Vente de bois - Lotissement bande de terrain accolé lot n°1

- | | | | |
|--|--|--|---|
| | | | <ul style="list-style-type: none">- Tuyaux pompiers- Nouvelle présidence « Bouge à Bust »- Compte rendu réunion AF- Mise aux normes accessibilité handicapés ERP |
| | | | ... |

* * * * *

DE 012016 01 : Lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente

Vote : 10 pour

Le maire fait lecture du PV de la séance du 9 décembre 2015. Le PV est approuvé par l'ensemble des conseillers.

DE 012016 02 : Approbation de la convention ATVA

Vote : 10 pour

Un accompagnement technique à la voirie et à l'aménagement a été mis en place par le Conseil Départemental en remplacement de l'ATESAT. Il comporte deux volets, d'une part le conseil gratuit et d'autre part, les missions facturées qui relèvent du champ concurrentiel. Ainsi pour bénéficier du conseil gratuit, il est nécessaire d'adhérer à la convention proposée.

Par délibération, le conseil municipal approuve l'adhésion à la convention pour l'Accompagnement Technique à la Voirie et à l'Aménagement (ATVA).

Le Conseil municipal autorise le maire à signer cette convention.

DE 012016 03 : Subventions

Vote : 10 pour

Le Maire soumet au conseil diverses demandes de subventions.

- Croix rouge Française, unité locale de Drulingen, La petite Pierre, Sarre-Union : Le conseil municipal décide de ne pas accorder de subvention.

- Association AIDES : Le conseil municipal décide de ne pas accorder de subvention.

- Les greniers de Joseph : Le conseil municipal décide de ne pas accorder de subvention.

- Association Prévention Routière, comité départemental du Bas-Rhin : Le conseil municipal accorde une subvention de 50 euros avec la condition qu'une formation théorique et pratique soit réalisée en 2016.

Les subventions demandées par les différents établissements scolaires fréquentés par les élèves de la commune, en vue de l'organisation de diverses actions et notamment les sorties et voyages pédagogiques, sont acceptées par le conseil municipal à raison de 20,-€ par élève soit :

- Collège de Drulingen : 22 élèves x 20,-€ = 440,-€

- Lycée professionnel Oermingen : CZAPELSKY Auriane : 20,-€

- Collège de Sarre-Union : FROMMWEILER Florian : 20,-€

DE 012016 04 : Modification des statuts du Syndicat des Eaux

Vote : 10 pour

La Commune de BUST membre du Syndicat des Eaux de Wintersbourg,

Vu la rédaction de l'article 2 des statuts annexés :

Article 2 : Compétences du syndicat :

- Compétence obligatoire 1 : Eau : Captage, traitement et distribution et vente d'eau
- Compétence optionnelle 2 : Assainissement collectif : collecte, transport et traitement des eaux usées

- Compétence optionnelle 3 : Assainissement non-collectif : recensement des installations, contrôle du fonctionnement (SPANC)

Vu la délibération en date du 21 novembre 2015 du Comité Syndical du *Syndicat des Eaux de Wintersbourg*, qui a décidé la modification de l'article 2 des statuts du Syndicat des Eaux de Wintersbourg *selon les termes suivants* :

Article 2 : Compétences du syndicat :

- Compétence obligatoire 1 : Eau : Captage, traitement et distribution et vente d'eau
- Compétence optionnelle 2 : Assainissement collectif : collecte, transport et traitement des eaux usées
- Compétence optionnelle 3 : Assainissement non-collectif : Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

En conséquence, il vous est proposé d'adopter la modification de l'article 2 des statuts, proposée et votée par le Comité Syndical du Syndicat des Eaux de Wintersbourg, lors de sa réunion du 21 novembre 2015 selon la nouvelle rédaction ci-dessus ;

Après délibération, le Conseil Municipal de BUST donne un avis favorable à cette modification des statuts du Syndicat des Eaux de Wintersbourg.

DE 012016 05 : Programme d'actions ONF

Vote : 10 pour

Thierry KUGEL et Marc WEBER exposent le programme d'actions de l'ONF pour 2016. La proposition de l'ONF s'élève à 9 770,-€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- de ne pas entreprendre le toilettage après exploitation des parcelles 10r et 18a
- de dégager de plantation uniquement la parcelle 16j
- de ne pas entreprendre le cloisonnement sylvicole, l'entretien des clôtures et la réfection des infrastructures.

Les travaux s'élèveraient ainsi à **3 000,-€ HT**.

DE 012016 06 : Divers

- Aménagement de places de stationnements Rue de Siewiller

Le conseil municipal décide de mettre le dossier en attente jusqu'à la fin des travaux de la modification de la menuiserie MERTZ en salle d'activités culturelles, mairie et bibliothèque.

- Lotissement : Bande de terrain accolé au lot n° 1, parcelle n°205

Le conseil municipal donne un avis favorable à ce que ce lopin de terre soit légué à l'acquéreur de la parcelle N° 204 en instaurant un droit de passage ou servitude.

- La vente de lots fonds de coupes et bois sur pied se déroulera le 23 février 2016 à 18H30 dans la salle communale de Bust.

- Mise aux normes accessibilité handicapés des établissements recevant du public :

La sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques incendie et de panique dans les ERP a examiné tous les dossiers ERP présentés par la commune.

Après examen, le préfet du Bas-Rhin (Direction Départementale des Territoires) a pris un arrêté pour chaque ERP en approuvant l'agenda d'accessibilité programmée. Les travaux devront être réalisés dans un délai de 2 ou 3 ans à compter de la date de notification.

- Changement de photocopieur à la mairie et à l'école

Le commercial de la société RICOH nous demande de revoir nos contrats qui arrivent à échéance le 31.08.2016. Il nous propose une location pour un nouvel appareil. Le Conseil municipal décide de ne pas changer le système actuel mais d'y réfléchir lors du déménagement dans la future mairie.